



Administrations Parisiennes

SYNDICAT AUTONOME UNSA

Section des Secrétaires Administratifs,
des Techniciens Supérieurs et

des Assistants Spécialisés des Bibliothèques et des Musées



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018 : L'UNSA CONSOLIDE SA 2^{ÈME} PLACE D'ORGANISATION SYNDICALE À LA VILLE DE PARIS...

Le 6 décembre se sont déroulées les élections professionnelles à la Ville de Paris :

- 61 006 agents étaient électeurs contre 61 277 agents en 2014, soit une baisse de 0.44%.
- Le taux de participation a baissé de 9.37% et s'établit à 35.01% (21 357) contre 38.63% (23 670) en 2014.
- Le nombre de suffrages exprimés, une fois les votes blancs ou nuls écartés (1876 en 2018, soit 8.78% contre 509 en 2014 soit 2.15% des votants) s'établit à 31.93% (19 481), soit une baisse de 15.52% (37.80% et 23 161 en 2014).



La forte augmentation des bulletins blancs ou nuls (+6.6 points, +308 %) peut s'expliquer par une prise en compte différente que lors du scrutin de 2014, où contrairement à 2018, les bulletins sur lesquels ne figurait pas la signature obligatoire sur l'enveloppe n'avaient pas été comptabilisés. De plus, beaucoup de votes ont dû être écartés car ils n'étaient pas conformes (absence de bulletin dans l'enveloppe ou de signature, insertion de profession de foi dans l'enveloppe de vote...).

Dans l'ensemble de la fonction publique, le taux de participation a été de 49.9% (contre 52.8%) soit une baisse de 3 points (5,49%), que l'on peut décliner entre la fonction publique territoriale (51.9% contre 54.9%), la fonction publique d'état (50.9% contre 52.3%) et la fonction publique hospitalière (44.7% contre 50.2%).

Avec un taux de participation de 35,01%, la Ville de Paris présente une moyenne inférieure à celle de la (ou des) fonction(s) publique(s) et un taux de baisse presque deux fois supérieur (9.37% contre 5.5%).

Cette baisse du taux de participation ne peut qu'interpeller : changement de modalités de vote, uniquement par correspondance avec un dépôt à l'urne en Mairie le dernier jour du scrutin, disfonctionnements dans le dispositif, lassitude des agents, désintérêt pour la démocratie sociale ou perte de confiance envers les organisations syndicales ?

Vastes questions qui nécessiteront une analyse et une réponse adaptée pour que ce droit constitutionnel qu'ont les agents de participer à la détermination des règles et mesures individuelles et collectives qui les concernent au travers des instances de dialogue social dans

lesquelles siègent les représentants qu'ils élisent continue à exister et à avoir une véritable signification.

Ce droit est d'autant plus important en ces temps difficiles, que ce soit :

- à la Ville de Paris touchée par de multiples réorganisations, déménagements, suppressions de postes, externalisation et l'accroissement des souffrances au travail, et ce toutes directions et corps confondus.
- par les menaces que fait peser le gouvernement sur la fonction publique (vote au sénat d'un amendement pour instaurer 3 jours de carence, attaques contre le statut, recours accrus aux contractuels, plans de départs volontaires, dématérialisation ou la réorganisation de l'État qui ne pourra pas ne pas impacter les autres fonctions publiques, sans oublier la volonté de créer un nouveau dialogue social avec la suppression d'instances et les quelques « survivantes » vidées de leur substance, dans le seul but de laisser l'agent seul face à un employeur tout puissant).
- par les réformes généralistes, comme celle des retraites qui ne peut être dissociée de celle sur la rémunération des agents publics qui devrait également être l'objet d'une profonde refonte...

Élue avec 22,11% des voix au Comité Technique Central, l'UNSA conforte sa place de deuxième organisation syndicale de la Ville de Paris et conserve 4 des 15 sièges que compte le CT central. Elle obtient 0.81 point de plus qu'en 2014 (21.30%), soit une progression de 3.80%.



L'UNSA a obtenu des sièges dans :

- 18 des 20 Comités techniques de directions où elle a présenté des candidats et 1 des 2 CT de services, avec une représentativité moyenne d'environ 20%.
- les 2 CCP où elle a présenté des candidats (CCP A et C).
- 30 des 37 CAP où elle a présenté des candidats, également avec une représentativité moyenne d'environ 20%.

À l'Établissement Public Paris Musées (EPPM), l'UNSA a remporté, avec 44,42% des suffrages exprimés, 4 des 6 sièges du comité technique.

À la CAP des secrétaires administratifs, elle reste la 1^{ère} organisation syndicale avec 32.04% des suffrages et remporte 2 des 6 sièges de la CAP (qui en comportait 7 en 2014).

À la CAP des techniciens supérieurs, elle reste la 3^{ème} organisation syndicale mais progresse de 5.70% par rapport à 2014 et conserve son siège.

Grâce à la confiance que vous lui accordez, l'UNSA pourra continuer à défendre les agents de la Ville de Paris pour leur conserver leurs droits et les améliorer ainsi que leurs conditions de travail. Elle pourra faire progresser sa vision d'une action syndicale réformatrice mais toujours dans l'intérêt des agents et du service public.

L'UNSA remercie toutes celles et tous ceux qui lui ont fait confiance, par leur vote et/ou leur candidature. Elle s'efforcera dans les quatre prochaines années de mériter votre confiance et votre soutien.



REAGISSEZ, votre avis nous intéresse,

unsaparis@orange.fr